

DECISION DU MAIRE 2023/001

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Demande de soutien financier au titre de la DSIL 2023 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023,
Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 pour le projet suivant :

- Acquisition d'un véhicule électrique 9 places pour faciliter l'accès aux services

ARTICLE 2 : Le montant sollicité est de :

- 80% sur un montant de 39 158€ HT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 03 janvier 2023

Edith GUEUGNEAU
Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Bourbon-Lancy, Saône-et-Loire. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Edith Gueugneau'.